

# Le plan de communication

*21 mars 2017, Rendez-vous Gest'eau*

**Pourquoi réaliser un plan de communication? Comment l'élaborer / le mettre en pratique? Retour d'expérience du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

Adeline ALBRECHT, animatrice SAGE ILL-NAPPE-RHIN



# Le plan de communication

Sommaire :

Présentation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

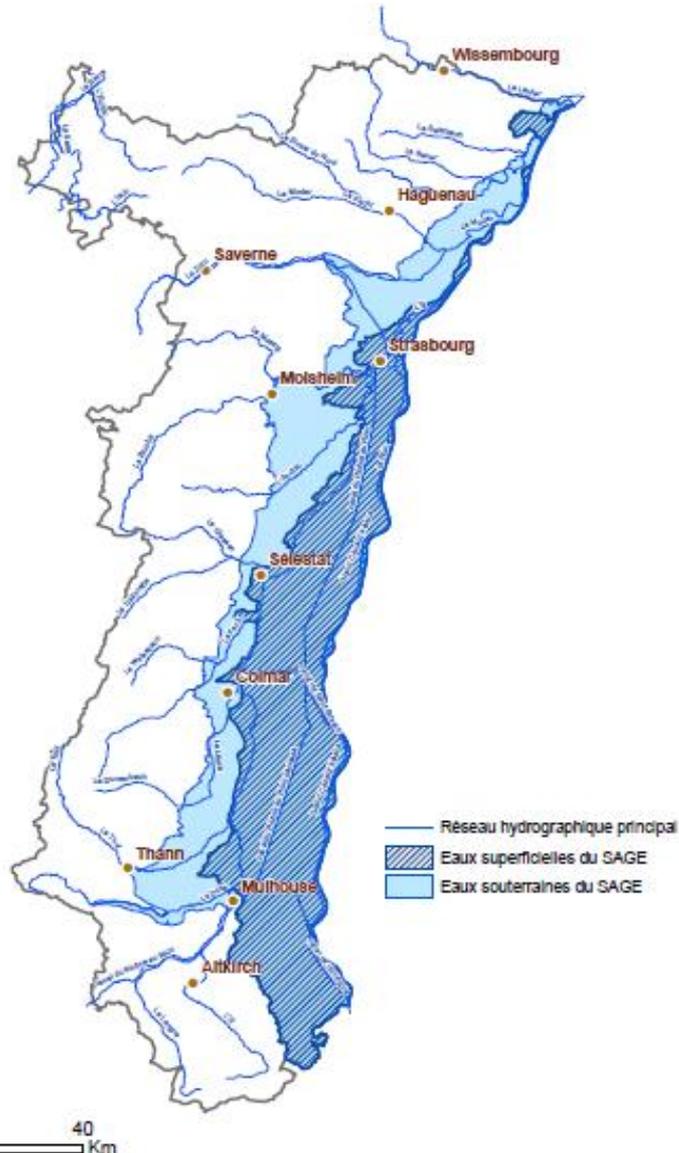
Emergence du **besoin** de communication

L'**élaboration** du plan de communication

La **mise en œuvre**

Le **bilan**

# Le Périmètre du SAGE ILL-NAPPE-RHIN



Toute la nappe d'Alsace :

30 milliards de m<sup>3</sup> d'eau stockés

Tous les cours d'eau compris entre l'Ill et le Rhin :

1000 km de cours d'eau

Toutes les zones humides du Ried Centre Alsace  
et de la Bande Rhénane :

40 000 ha de zones humides

**Le SAGE ILL NAPPE RHIN =**

**322 communes**

**3580 km<sup>2</sup>**

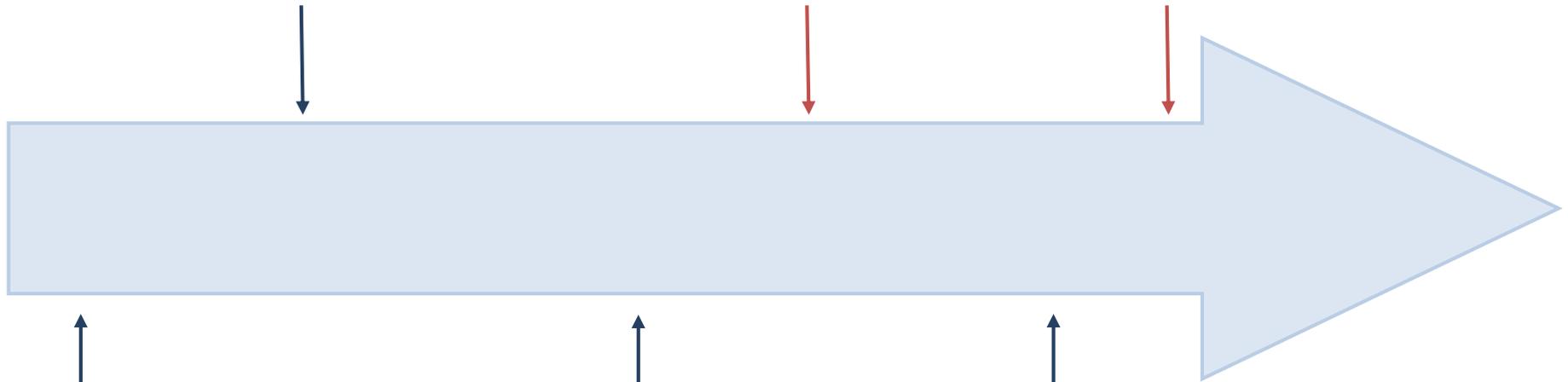
**1 360 000 habitants**

# Le SAGE : une volonté locale

1995 : le Conseil Régional saisit le Préfet pour que soit mis en œuvre un SAGE sur la plaine d'Alsace

17/01/2005 :  
approbation du SAGE

01/06/2015 : approbation  
du SAGE révisé



1991 : Inventaire de la qualité de la nappe (Maîtrise d'ouvrage : Région Alsace)  
⇒ Pollution quasi-généralisée par les nitrates

1999 : installation de la CLE, début d'élaboration du SAGE, portage Région

2009 : début de la révision du SAGE

# Les objectifs du SAGE

Utiliser la **nappe** pour l'eau potable sans traitement complexe

Maintenir des **milieux aquatiques** fonctionnels

- Cours d'eau et zones humides
- Débits minimum en étiage
- Protection contre les crues/ préservation des zones humides

Restaurer les **cours d'eau** et les **écosystèmes aquatiques**

Veiller à ce que l'aménagement du territoire soit compatible avec la préservation des **ressources en eau**



# Emergence du besoin de communication

## Phase d'élaboration du SAGE

- élaboration en interne
- appropriation importante des membres de la CLE, mais **absence de communication externe**

## Phase de mise en œuvre

- constat d'un réel besoin en terme de communication
  - > manque de lisibilité du SAGE / crainte de non concrétisation des actions
- mise en place d'un **groupe « communication »** constitué de membre de la CLE

# Plan de communication - élaboration

## Lancement d'un marché pour l'élaboration d'un plan de communication en 2006

- Prestataire : Sémaphores Environnement & Concertation
- Mo : Région                      Coût : 28 000€
- Co-financement : Région / AERM / CD 67 / CD68

## La méthodologie :

- Entretiens + table ronde + GT → recueil des perceptions
- Diagnostic → définition des atouts et des handicaps
- Définition des axes stratégiques
- Développement d'un argumentaire
- Définition des outils de communication

# Plan de communication - élaboration

## Les 4 axes stratégiques :

- Décliner : supports adaptés aux acteurs, aux territoires
- Simplifier : pour une meilleure compréhension des aspects techniques et donc une mise en œuvre efficace
- Valoriser : les actions, les résultats
- Poursuivre : le dialogue, le partage autour du SAGE

## L'argumentaire :

- le SAGE un outil pour faciliter la gestion de l'eau dans la plaine d'Alsace
- Une eau de bonne qualité, c'est notre intérêt à tous
- Une organisation à votre service pour tenir vos engagements sur l'eau

# Plan de communication – mise en œuvre

## Les outils :

- L'identité visuelle
- Le colloque
- Diffuser le SAGE en l'adaptant aux différentes catégories d'acteurs
- Les fiches références
- Le tableau de bord
- Le site internet / la newsletter

# Plan de communication – mise en œuvre

## L'identité visuelle :

- Marché en 2008
- Prestataire : AS communication
- Élaboration d'un logo / d'une charte graphique : 5 500 €
- Elaboration des maquettes + impressions : 15 000€
  - Cartes de visites
  - Correspondances
  - Modèles des plaquettes de communication
  - Rédaction des premières plaquettes

# Plan de communication – mise en oeuvre

## Le colloque du SAGE

- Évènement annuel
- Format une demi-journée / gratuit / sur invitation
- Thèmes abordés depuis 2009
  - Produits phytosanitaires : quelles alternatives?
  - Préservation des ressources en eau dans les aires d'alimentation de captages en eau potable
  - Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme
  - Les rejets d'effluents des entreprises et protection des milieux naturels
  - Retours d'expériences pour des cours d'eau plus fonctionnels
  - SAGE et gouvernance locale pour la préservation des ressources en eau
  - Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire

# Plan de communication – mise en œuvre

## Diffuser le SAGE en l'adaptant aux différentes catégories d'acteurs

- Plaquettes format A4
- Contenu rédigé en groupe de travail
- 1 fiche = 1 Cible
- agriculteurs, élus, industriels
- enjeux/témoignages/articulation avec le SAGE

**Contacts**

- > **Chambre d'agriculture du Haut-Rhin**  
Contact : Emmanuel Molard  
Tél. : 03.89.20.97.00  
Courriel : emolard@eau.rhin.chambagri.fr
- > **Chambre d'agriculture du Bas-Rhin**  
Service Environnement - Gestion du Territoire  
Contact : Remy Michael  
Tél. : 03.88.19.55.36  
Courriel : r.michael@eau.rhin.chambagri.fr
- > **Agence de l'Eau Rhin-Meuse**  
www.eau.rhin-meuse.fr  
Contact : Fabien Potter  
Tél. : 03.87.24.48.96  
Courriel : fabien.potter@eau.rhin-meuse.fr
- > **Région Alsace**  
Contact : Béatrice Bulou  
Tél. : 03.88.15.69.12  
Courriel : beatrice.bulou@region-alsace.eu  
Web : www.region-alsace.eu
- > **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin (DDAF 67)**  
pour les demandes concernant le PVE ou les MAE  
contact : Division Economie Agricole pour les demandes concernant la police de l'eau  
contact : Division Eau Environnement et Aménagement du Territoire  
Tél. : 03.88.25.20.00
- > **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin (DDAF 68)**  
Sous direction de l'environnement  
Tél. : 03.89.24.83.05  
Courriel : enDDAF68@agriculture.gouv.fr

**Où trouver le SAGE ?**

- Sur Internet  
www.gesteau.alsace.fr
- auprès du Secrétaire de la Commission Locale de l'Eau

**La CLÉ : structure de concertation**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE ill-nappe-rhin est l'un des pivots de la politique de l'eau. Aux côtés des représentants des industriels, des collectivités et des services de l'Etat, la profession agricole est représentée par la Chambre Régionale d'Agriculture.

La CLÉ veille à la bonne application du SAGE. L'appropriation préfectorale du SAGE a permis aux acteurs locaux de disposer d'un document cadre adapté à leurs préoccupations et attentes locales.

Celui-ci doit être pris en compte dans tous les projets ayant un impact sur l'eau : pour toute action sur le milieu naturel (remblai, pompage en nappe, consolidation de berges...), il est nécessaire d'anticiper les dispositions du SAGE, et les services de l'état vérifient la compatibilité du projet avec le SAGE ill-nappe-rhin pour les dossiers dits « loi sur l'eau » (demande d'autorisation et déclaration).

Par exemple, quand un agriculteur souhaite irriguer une parcelle, il doit tenir compte du SAGE qui vise notamment à protéger les cours d'eau les plus sensibles. Ainsi, les pompages dans les cours d'eau phréatiques ne sont pas permis ; dans la mesure du possible, le pompage direct (création d'un puits) dans la nappe est à privilégier par rapport au pompage dans un cours d'eau de la plaine. Le puits sera équipé de façon à préserver la nappe de toute contamination.

**L'eau : atout fragile pour l'agriculture**

**La présence d'eau en abondance dans la plaine d'Alsace contribue au développement des grandes cultures (maïs principalement), cultures spéciales et légumes.**

Aujourd'hui, l'eau de la nappe et de certains rivières permet l'irrigation de plus de 50 000 hectares de terres agricoles. Cette eau assure l'optimisation des rendements et la qualité des cultures et contribue ainsi à la viabilité économique de nombreuses exploitations agricoles.

**Ressource fragile**

L'eau est cependant rendue particulièrement vulnérable en raison d'une activité humaine importante. Comme les autres ressources, elle est fragile.

En eau superficielle, la présence d'une quinzaine de matières actives est mesurée occasionnellement, principalement lors des épisodes de traitements d'automne et de printemps avec des teneurs pouvant dépasser largement les normes de qualité vis-à-vis du milieu (glyphosate, triazines, urées).

**Des origines variées**

Au champ par infiltration ou ruissellement, à l'exploitation lors du remplissage ou rinçage du pulvérisateur, ces pollutions peuvent rendre non potables les eaux directement concernées. Jardiniers amateurs, collectivités, gestionnaires de route, sont également impliqués. Malgré de plus faibles quantités de produits utilisés, leur application sur des zones imperméables impacte également les cours d'eau et les eaux souterraines.

**Pourquoi le SAGE ill-nappe-rhin ?**

En 1992, pour la 1<sup>ère</sup> fois, la loi a permis aux acteurs locaux de définir les règles de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Toutes les parties prenantes d'un territoire (industriels, particuliers, collectivités ainsi que les agriculteurs) ont cherché à garantir, d'une part, le bon développement de toutes les activités et, d'autre part, la préservation des ressources hydriques.

C'est ainsi que, dès 1997, la profession agricole a séjourné au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) à côté des industriels et des collectivités de la plaine d'Alsace, pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ill-nappe-rhin. Celui-ci énonce un certain nombre de dispositions pour restaurer la qualité de la nappe d'Alsace, des cours d'eau de la plaine et des zones humides.

Nous mettons d'oies et déjà en œuvre un bon nombre de ces mesures (opérations agri-amix, limitation de l'usage des produits phytosanitaires...) et il faut poursuivre en ce sens. Des actions sont également réalisées par les industriels et les collectivités qui, comme nous, ont besoin d'eau de bonne qualité en quantité suffisante.

L'eau est l'affaire de tous. Agissons ensemble pour en sauvegarder la qualité.

Jean-Paul Bastian  
Président  
de la Chambre Régionale d'Agriculture

# Plan de communication – mise en œuvre

## Fiche référence

- fiche format A4 R/V
- contenu rédigé en groupe de travail
- une fiche = 1 thème
- enjeux / retours d'expérience / ce que dit le SAGE / contacts ...



Schéma d'Aménagement  
& de Gestion des Eaux  
ill-nappe-rhin

**Les solvants chlorés : une grande famille**  
Les solvants chlorés, très utilisés, peuvent servir de :

- **dégraissants** (nettoyage des métaux, des textiles),
- **adjuvants et diluants** (peintures, vernis, encres, etc.),
- **décapants** (élimination des peintures, vernis, colles).

Le trichloréthylène (TCE) et le tétrachloréthylène (ou perchloréthylène, PCE) sont les plus couramment employés. Imprimeries, pressings, mécanique, etc. de nombreuses entreprises sont concernées.

**Les solvants chlorés : des produits toxiques ...**  
Aucun solvant chloré n'est inoffensif ; tous peuvent être à l'origine d'irritations de la peau, d'atteintes des voies respiratoires, du foie et des reins. Les solvants chlorés sont pour la plupart cancérigènes. Du fait de la présence de chlore, ils sont bioaccumulables dans la chaîne alimentaire.

**...et nocifs**  
Peu solubles et peu biodégradables, ils peuvent entraîner une pollution des sols d'autant plus préoccupante en présence d'une nappe phréatique. Un peu plus de 25% des sites pollués répertoriés en Alsace sont concernés par les solvants chlorés (BASOL, données 12/2007). Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale de 15% en raison de la forte densité humaine et industrielle de la plaine d'Alsace.

**Ce que dit le SAGE :**  
Restaurer ou préserver la qualité des eaux souterraines de façon à ce que les teneurs en solvants chlorés en tout point d'accès à la nappe soient inférieures aux limites de qualité pour l'alimentation en eau potable, soit 10µg/l pour la somme TCE + PCE. (SAGE ill-nappe-rhin pages 53 à 60)

### Et chez vous c'est comment ?

Entreprise familiale créée à Mulhouse en 1951, le Garage Maurice a une activité de vente et d'après-vente (mécanique et carrosserie). Claude Stotz, gérant du garage, est particulièrement intéressé par la protection de l'environnement.

**> Pourquoi avoir équipé votre garage d'une fontaine de dégraissage biologique (pour le nettoyage des pièces mécaniques sans solvants) ?**  
Je souhaite que notre activité génère le moins de nuisance possible de façon à améliorer les conditions de travail des employés et l'image de notre corporation. Aussi, en 1993, lorsque nous avons rénové et agrandi le garage, plusieurs aménagements ont été mis en place, par exemple :

- réseau d'évacuation des eaux menant à un bac de décantation et de déshuilage,
- passage aux peintures à base aqueuse,
- distribution et vidange d'huile par un réseau de conduites intégrées.

La fontaine de dégraissage biologique vient donc compléter cette installation.

**> Avez-vous rencontré des difficultés ?**  
Aucune. Nous avons simplement acheté la fontaine de dégraissage biologique. En effet, contrairement aux fontaines traditionnelles, le matériel n'est pas mis à disposition du garage. Toutefois, ce nouveau matériel ne nécessite pas de contrat d'entretien. Notre fontaine nous a coûté 2 500 € HT, nous avons reçu une subvention de l'Agence de l'eau Rhin Meuse de l'ordre de 40%. Le surcoût par rapport à une installation classique est donc quasi nul. Le personnel apprécie ce dispositif de nettoyage qui, du fait de l'absence de solvants (désintégration des huiles et lubrifiants par des bactéries), n'irrite pas les mains.

Schéma d'Aménagement  
& de Gestion des Eaux  
ill-nappe-rhin

Animation  
Delphine Roussel - Anne Oberlé  
Région Alsace  
1 place du Wacken - BP 91006  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 15 67 84  
Courriel : sageillnappethin@region-alsace.eu

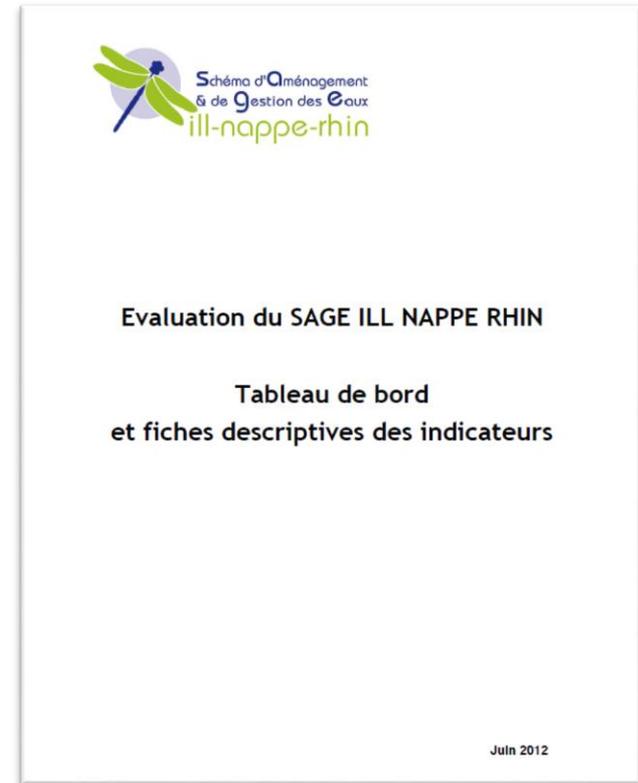
Fiche référence du SAGE ill-nappe-rhin  
Mars 2010



# Plan de communication – mise en œuvre

## Le tableau de bord du SAGE

- Disposer d'indicateur de suivi de la mise en œuvre du SAGE
- MAJ tous les 5 ans
- Présentation en CLE + diffusion sur site internet : tableau de bord + fiche de synthèse



# Plan de communication – mise en œuvre

## Le site internet / la newsletter

- lancement d'un marché en 2015

Prestataire : Novembre communication

Conception site internet + newsletter + formation : 9500€ HT

Hébergement du site internet : 500€ HT/an

- le site : [www.sage-ill-nappe-rhin.alsace](http://www.sage-ill-nappe-rhin.alsace)
- [la newsletter](#)



# Un nouvel outil : le label SAGE

Initié par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les Présidents de CLE

## Objectifs du label SAGE:

- rendre le SAGE **visible** sur le terrain
- valoriser le rôle du SAGE dans la mise en œuvre DCE
- **valoriser les actions exemplaires** menées pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le périmètre des SAGE du Bassin Rhin-Meuse

Une Charte commune à l'ensemble des SAGE et un règlement spécifique pour le SAGE INR

1<sup>ère</sup> labellisation en 2017



# Plan de communication - bilan

## Quelle efficacité?

- Un plan d'action toujours mis en œuvre 10 ans plus tard
- Actions de communication prévues dans le programme de travail de la CLE sur 3 ans
- La cellule d'animation du SAGE est logistiquement autonome pour éditer les plaquettes, mettre à jour le site internet, éditer la newsletter... → plus besoin de faire appel à des prestataires
- Coût 5000€/an
- Convention de financement : 50% Région Grand Est / 50% AERM

**En revanche manque de visibilité de la mise en œuvre concrète du SAGE sur le terrain → le label SAGE permettra d'y répondre**

# Plan de communication - bilan

- **ne pas attendre la mise en œuvre du SAGE** pour communiquer
- réaliser un **diagnostic** avant d'élaborer les outils
- la nécessité d'une **expertise technique**
- l'importance de l'**indépendance de la CLE**
- ne pas surestimer les besoins : impression de plaquettes...
- importance du travail de **mise en réseau** des acteurs
- intérêt de **mutualiser** les moyens : Région Grand Est porte deux SAGE : ILL-NAPPE-RHIN et Bassin Ferrifère
  - pour l'élaboration du plan de com du SAGE BF
  - pour la mise en place du label SAGE

# Merci de votre attention

**Pour contacter la cellule d'animation du SAGE :**

Adeline ALBRECHT

[adeline.albrecht@grandest.fr](mailto:adeline.albrecht@grandest.fr)

[sageillnapperhin@grandest.fr](mailto:sageillnapperhin@grandest.fr)

03 88 15 67 84